



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **16 octobre 2024**

Objet : Vœu pour les 50km/h sur le Boulevard Périphérique parisien et au-delà pour l'ambition d'une réelle transformation

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2024_121
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	29	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	8	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	2	

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -
Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -
Mme Dominique Trichet-Allaire - Mme Virginie Aprikian -
Mme Catherine Morice - Mme Carole Sourigues - M. Michaël Goldberg -
M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -
M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret - M. Nicolas Garcia -
M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles - M. Hugo Poupard -
Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -
Mme Emmanuelle Jannès

Avaient donné mandat :

M. Michel Aouad à M. Saliou Ba
M. Farid Hemidi à Mme Vanessa Ghiati
Mme Fatiha Alaudat à Mme Jacqueline Belhomme
Mme Nadia Hammache à M. Anthony Toueilles
Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères
M. Aurélien Denaes à M. Dominique Cardot
M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès
Mme Charlotte Rault à M. Pascal Brice

Etaient excusés :

Mme Héra Bel Hadj Youssef - M. Stéphane Tauthui

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le



ID : 092-219200466-20241023-DEL2024_121-DE

Secrétaire de séance : M. Gutierrez en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 16 octobre 2024

Registre des délibérations Délibération n° DEL2024_121

Objet : Vœu pour les 50km/h sur le Boulevard Périphérique parisien et au-delà pour l'ambition d'une réelle transformation

Symbole de la modernité des années 1970, le Boulevard Périphérique est devenu un axe de circulation sursaturé, source majeure de pollution atmosphérique, visuelle et sonore, symbole désormais d'un héritage du passé, obsolète et d'une réelle fracture sociale et écologique. Chaque jour, ce sont 1,2 million de véhicules qui empruntent cette voie, dont 80 % avec un conducteur seul à bord. En tant qu'élu.es de Malakoff, ville jouxtant le périphérique et directement concernée, nous affirmons que transformer le périphérique en boulevard urbain, avec comme première étape la réduction de la vitesse à 50 km/h, est une mesure indispensable et urgente pour répondre aux enjeux de santé publique, de sécurité routière et de fluidité du trafic.

Les premières victimes du Boulevard Périphérique sont les classes populaires. Ce sont 5000 personnes qui à Malakoff sont directement impactées. En effet, les riverain.es du périphérique, dont 40 % habitent dans des logements sociaux, sont parmi les plus exposés.es à la pollution atmosphérique et sonore. La pollution de l'air liée au trafic routier provoque chaque année 7 900 décès prématurés en Île-de-France à cause de la forte concentration de particules fines. Les conséquences sont graves : maladies respiratoires, cardiovasculaires, cancers, sans parler des effets sur les enfants, particulièrement vulnérables. Par exemple, le risque d'asthme augmente de 30% chez les personnes vivant à moins de 500 mètres d'un grand axe routier. Les nuisances sonores ne sont pas en reste : selon Bruitparif, une réduction de la vitesse à 50 km/h permettrait de diminuer de 2,8 décibels le bruit subi par les riverain.e.s, soit quasiment un niveau de bruit divisé par deux, un gain non négligeable qui améliorerait leur qualité de vie.

Abaissier la vitesse à 50 km/h n'est pas seulement une question de pollution, c'est aussi une question de sécurité. Dans les faits, la vitesse moyenne en journée est déjà plutôt de l'ordre de 36 km/h. Lorsque la vitesse a été réduite de 80 à 70 km/h en 2013, les accidents corporels ont chuté de 19 %, et de 25 % pour les deux-roues motorisés. En abaissant la vitesse à 50 km/h, la distance de freinage passe de 47 à 28 mètres, une différence qui peut sauver des vies. La droite régionale, en s'opposant à cette mesure, ignore délibérément ces chiffres et fait le choix de la pollution et du risque d'accidents.

Contrairement à ce que certains pensent, réduire la vitesse ne ralentit pas le trafic, bien au contraire. Depuis la réduction de la vitesse à 70 km/h, la vitesse moyenne a augmenté de 18 % le matin et de 12 % le soir aux heures de pointe, selon la Préfecture de Police. Un passage à 50 km/h permettrait de rendre la circulation plus régulière, faciliter l'insertion des véhicules et réduire l'effet « accordéon » qui favorise la congestion et les embouteillages avec l'impact à la

hausse sur les émissions de particules fines et de gaz connaît.

Mais au-delà de cette première étape, nous portons la transformation du périphérique en boulevard urbain. Cette "boulevardisation" est une réponse aux enjeux de pollution et de solidarité territoriale. Les élu·e·s de Malakoff et de Paris 14ème sont conjointement favorables à une intégration plus harmonieuse de la métropole. Pour que cette transformation soit réussie, il est impératif d'investir massivement dans les transports en commun et les mobilités douces afin de proposer de véritables alternatives à la voiture. La gratuité des transports doit par ailleurs être rapidement engagée, par la création de nouvelles recettes transports et de manière progressive pour s'adapter à la réalisation des projets transports et à la capacité de flux. L'État doit engager à créer les réelles conditions à la mixité sociale au cœur de la métropole francilienne en permettant de rapprocher les lieux de vie des classes moyennes et populaires de leurs lieux de travail.

Ainsi, nous ne pouvons ignorer l'injustice sociale et environnementale que représente le périphérique. Les classes populaires vivent en première ligne face à ce scandale sanitaire et payent le prix fort de notre dépendance à la voiture. L'abaissement de la vitesse et la réduction du trafic doivent être des actions engagées pour corriger cette situation. Dans le même temps, l'augmentation de l'offre publique de transports en commun, sa gratuité, la construction de passerelles piétons et vélos, permettraient de proposer de réelles alternatives pour les Francilien·nes à l'automobile et donc réduire le trafic sur le périphérique. Le temps est venu d'agir pour la santé, la sécurité et la qualité de vie des habitant·es de Malakoff en particulier et d'Île-de-France en général. Dans ce sens, dans le cadre du nouveau Plan Climat 2026-2030 de la Ville de Paris, la voie dédiée au covoiturage et aux transports publics très efficace lors des Jeux Olympiques 2024 sera pérennisée. Par ailleurs, en réduisant la vitesse à 50 km/h sur le périphérique, nous posons les bases d'une métropole plus apaisée et plus juste, où Parisien·nes et Francilien·nes respireront un air plus sain et partageront un espace de vie commun, moins bruyant, moins pollué et plus sécurisé. L'avenir du territoire passe par un apaisement du Boulevard Périphérique, qui ne doit plus être une frontière infranchissable. Nous avons un seul et même destin de vie et ce n'est qu'en levant cette frontière que nous pourrons donner un second souffle à l'équité territoriale, résoudre la crise du logement et partager la richesse équitablement.

Pour tous les constats posés plus haut, les élu·e·s du Conseil municipal, réunis ce mercredi 16 Octobre 2024, considèrent comme nécessaire d'abaisser la vitesse à 50 km/h sur le Boulevard Périphérique afin de :

- Tenir compte des enjeux de santé publique, de justice sociale et de justice climatique
- Protéger la santé des habitant·e·s qui constitue une urgence absolue
- Renforcer la sécurité routière en préservant des vies
- Fluidifier le trafic et penser à long terme
- Faire de ce choix une question de justice environnementale
- Œuvrer pour une métropole apaisée.

En conséquence, les élu·e·s de Malakoff émettent le vœu que :

- la Région Ile-de-France respecte ses engagements du Plan des Mobilités à 2030, qu'elle engage la gratuité des transports en commun, qu'elle finance à nouveau l'achat de véhicules propres
- l'État ne soit pas bloquant et facilite l'abaissement de la vitesse à 50km/h
- l'Etat et la Région s'engagent à renforcer la qualité du réseau et de service de transport public, développent ses interconnexions et la prolongation des lignes du tramway en direction des villes voisines de Paris
- parallèlement, l'Etat s'engage enfin dans la lutte contre la spéculation immobilière en généralisant l'encadrement des loyers, en libérant du foncier, en revenant sur les ponctions opérées sur les finances des bailleurs sociaux, afin de

rendre le cœur de métropole à la mixité sociale et rapprocher des classes moyennes et populaires de leurs lieux de travail.

- l'Etat et la Région Ile-de-France s'engagent également à des murs anti bruits, d'écrans végétalisés, de passerelles piétons-vélos
- les décisions concernant l'avenir du boulevard périphérique se fassent en concertation avec l'ensemble des collectivités de l'Ile-de-France et les habitants.
- soit lancer des études pour la construction d'une nouvelle rocade métro plus proche de Paris que la ligne 15, pour renforcer le report voiture-transports en commun et désaturer les lignes telle que la ligne 13.

Vote : la délibération est adoptée par 32 voix pour,
3 contre,
M. Anthony Toueilles
2 abstention(s)
M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr